

Belgium-Jambes: Snow-clearing services

OJ S 99/2021 25/05/2021

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SPW-O8.08.01 — Mobilité Infrastructures — département du réseau de Namur et du Luxembourg — direction des routes de Namur

National registration number: 0316.381.138_603181

Postal address: Avenue Gouverneur Bovesse 37

Town: Jambes

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: laurette.cooremans@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81320978

Internet address(es):

Main address: <https://www.wallonie.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=411322>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=411322>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SPW-MI08.1-21-0697-F02>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Prestations de service hivernal sur les routes gérées par le district de Bouge (quatre lots)

Reference number: SPW-MI08.1-21-0697-F02_0

II.1.2. Main CPV code

90620000 Snow-clearing services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Ce marché a pour objet l'exécution des services relatifs à l'épandage des fondants chimiques et au déneigement sur les routes et autoroutes gérées par la Région wallonne (SPW MI, Direction des routes de Namur – district de Bouge) ainsi que des opérations de mise en ordre des dépôts et/ou des stocks de sel de l'administration, des prestations de camion, de matériel spécifique et de main-d'œuvre et de location sans chauffeur (voir le détail dans le cahier spécial des charges).

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Prestation de service hivernal sur les routes du district de Bouge (lot n° 1)

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

90620000 Snow-clearing services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Main site or place of performance: District de Bouge.

II.2.4. Description of the procurement

Ce marché a pour objet l'exécution des services relatifs à l'épandage des fondants chimiques et au déneigement sur les routes et autoroutes gérées par la Région wallonne (SPW MI, direction des routes de Namur – district de Bouge) ainsi que des opérations de mise en ordre des dépôts et/ou des stocks de sel de l'administration, des prestations de camion, de matériel spécifique et de main-d'œuvre et de location sans chauffeur (voir le détail dans le cahier spécial des charges).

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 36

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Au point II.2.7) Durée du marché:

— le marché de base porte sur trois périodes hivernales successives, soit pour les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

— le pouvoir adjudicateur peut mettre fin au marché à l'échéance de chaque période hivernale moyennant la notification d'un préavis par lettre recommandée trois mois avant cette échéance.

Le pouvoir adjudicateur n'est tenu au paiement d'aucune indemnité à l'adjudicataire s'il exerce ce droit de mettre fin au marché.

En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans préavis, à la fin de la quatrième période.

II.2. Description

II.2.1. Title

Prestation de service hivernal sur les routes du district de Bouge (lot n° 2)
Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

90620000 Snow-clearing services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Main site or place of performance: District de Bouge.

II.2.4. Description of the procurement

Ce marché a pour objet l'exécution des services relatifs à l'épandage des fondants chimiques et au déneigement sur les routes et autoroutes gérées par la Région wallonne (SPW MI, direction des routes de Namur – district de Bouge) ainsi que des opérations de mise en ordre des dépôts et/ou des stocks de sel de l'administration, des prestations de camion, de matériel spécifique et de main-d'œuvre et de location sans chauffeur (voir le détail dans le cahier spécial des charges).

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 36

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Au point II.2.7) Durée du marché:

— le marché de base porte sur trois périodes hivernales successives, soit pour les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

— le pouvoir adjudicateur peut mettre fin au marché à l'échéance de chaque période hivernale moyennant la notification d'un préavis par lettre recommandée trois mois avant cette échéance.

Le pouvoir adjudicateur n'est tenu au paiement d'aucune indemnité à l'adjudicataire s'il exerce ce droit de mettre fin au marché.

En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans préavis, à la fin de la quatrième période.

II.2. Description

II.2.1. Title

Prestation de service hivernal sur les routes du district de Bouge (lot n° 3)
Lot No: 3

II.2.2. Additional CPV code(s)

90620000 Snow-clearing services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Main site or place of performance: District de Bouge.

II.2.4. Description of the procurement

Ce marché a pour objet l'exécution des services relatifs à l'épandage des fondants chimiques et au déneigement sur les routes et autoroutes gérées par la Région wallonne (SPW MI, direction des routes de Namur – district de Bouge) ainsi que des opérations de mise en ordre des dépôts et/ou des stocks de sel de l'administration, des prestations de camion, de matériel spécifique et de main-d'œuvre et de location sans chauffeur (voir le détail dans le cahier spécial des charges).

II.2.5. Award criteria

Criteria below
Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 36

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Au point II.2.7) Durée du marché:

— le marché de base porte sur trois périodes hivernales successives, soit pour les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

— le pouvoir adjudicateur peut mettre fin au marché à l'échéance de chaque période hivernale moyennant la notification d'un préavis par lettre recommandée trois mois avant cette échéance.

Le pouvoir adjudicateur n'est tenu au paiement d'aucune indemnité à l'adjudicataire s'il exerce ce droit de mettre fin au marché.

En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans préavis, à la fin de la quatrième période.

II.2. Description

II.2.1. Title

Prestation de service hivernal sur les routes du district de Bouge (lot n° 4)
Lot No: 4

II.2.2. Additional CPV code(s)

90620000 Snow-clearing services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Main site or place of performance: District de Bouge.

II.2.4. Description of the procurement

Ce marché a pour objet l'exécution des services relatifs à l'épandage des fondants chimiques et au déneigement sur les routes et autoroutes gérées par la Région wallonne (SPW MI, direction des routes de Namur – district de Bouge) ainsi que des opérations de mise en ordre des dépôts et/ou des stocks de sel de l'administration, des prestations de camion, de matériel spécifique et de main-d'œuvre et de location sans chauffeur (voir le détail dans le cahier spécial des charges).

II.2.5. Award criteria

Criteria below
Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 36

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Au point II.2.7) Durée du marché:

— le marché de base porte sur trois périodes hivernales successives, soit pour les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

— le pouvoir adjudicateur peut mettre fin au marché à l'échéance de chaque période hivernale moyennant la notification d'un préavis par lettre recommandée trois mois avant cette échéance.

Le pouvoir adjudicateur n'est tenu au paiement d'aucune indemnité à l'adjudicataire s'il exerce ce droit de mettre fin au marché.

En tout état de cause, le marché prend fin de plein droit, sans préavis, à la fin de la quatrième période.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Sélection.

1) Motifs d'exclusion.

La partie III du DUME (v. ci-dessous) doit être dûment remplie par le soumissionnaire ou chaque membre d'un groupement d'opérateurs économiques.

a) Motifs d'exclusion obligatoire.

Ces motifs sont ceux qui sont énumérés aux articles 67 de la loi du 17.6.2016 et 61 de l'arrêté royal du 18.4.2017.

L'exclusion d'un soumissionnaire s'applique également lorsque la personne concernée est un membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein.

b) Motifs d'exclusion facultative.

Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation visée à l'article 69 de la loi du 17.6.2016 peut être exclu de la procédure de passation du marché conformément aux conditions posées par cet article.

c) Mesures correctrices (article 70 de la loi).

Tout soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées ci-dessus aux points 8.1

a) et 8.1.b) doit, le cas échéant, fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion.

2) Dettes sociales et fiscales (article 68 de la loi et articles 62 et 63 de l'ARP).

Est exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale.

Peut néanmoins être admis à participer à la procédure, le soumissionnaire qui n'a pas une dette de cotisations sociales ou une dette fiscale supérieure à 3 000 EUR ou qui peut faire valoir une des situations exonératoires visées aux articles 62 et 63 de l'ARP.

3) Critères de sélection.

Le soumissionnaire doit remplir la partie IV du DUME. Le soumissionnaire peut se contenter de remplir le point «a: indication globale pour tous les critères de sélection» de la partie IV en répondant «oui» à la question «Il satisfait à tous les critères de sélection exigés»; il est dispensé de remplir les sections A, B, C ou D de la partie IV.

Conformément aux articles 65 et suivants de l'ARP, le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences suivantes et en apporter la preuve conformément aux modalités mentionnées ci-après pour être admis à participer au marché:

— la capacité économique et financière du soumissionnaire est établie par la remise d'une déclaration bancaire conforme au modèle joint (voir annexe au présent cahier des charges).

Chaque membre d'un groupement d'opérateurs économiques doit remplir la partie IV du DUME en précisant les capacités qui lui sont propres.

Si le soumissionnaire a l'intention de recourir à la sous-traitance, il doit également compléter la partie II, D du DUME.

4) Document unique de marché européen.

Le soumissionnaire doit joindre à son dossier d'offre une version sous format PDF du DUME (Document unique de marché européen) qu'il a rempli conformément aux instructions figurant ci-dessous:

NB:

1) le DUME est uniquement accessible en version électronique sur le site <https://ec.europa.eu/tools/espd?lang=fr> — Il doit être rempli en ligne;

2) si le soumissionnaire est un groupement d'opérateurs sans personnalité juridique, chaque membre du groupement doit remplir un DUME distinct.

Le soumissionnaire doit remplir les rubriques de la partie I à IV du DUME conformément à la sélection sollicitée dans le présent cahier spécial des charges.

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Se référer au CSC.

Voir le détail dans le cahier spécial des charges en pages 11 et 12.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Les soumissionnaires s'engagent en personnel et moyens pour l'ensemble des lots pour lesquels ils soumissionnent.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

Aucun cautionnement n'est exigé.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 29/06/2021 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 29/06/2021 Local time: 11:00

Place:

Ouverture électronique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

— il s'agit d'un marché conjoint SPW et Sofico;

— introduction des offres uniquement par voie électronique via la plate-forme e-Procurement.

Voici les coordonnées en cas de problème avec la plate-forme:

SPF Stratégie et Appui, Service e-Procurement, WTC III, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles — www.publicprocurement.be — e.proc@publicprocurement.be — tél. Helpdesk: +32 27408000.

Heures d'ouverture: 8h30-12h00 et 13h15-16h30;

— obligation de remplir le DUME et de le joindre à votre offre.

Deux liens sont mis à disposition dans les documents du marché. Un lien PDF et un lien XLM.

Il est recommandé d'utiliser le lien XLM.

En cas de groupement d'opérateurs économique, un DUME distinct est exigé. Pareil pour la capacité de tiers;

— le soumissionnaire doit remplir la partie IV du DUME. Le soumissionnaire peut se contenter de remplir le point «a: indication globale pour tous les critères de sélection» de la partie IV en répondant «oui» à la question «Il satisfait à tous les critères de sélection exigés»; il est dispensé de remplir les sections A, B, C ou D de la partie IV;

— si le soumissionnaire a l'intention de recourir à la sous-traitance, il doit également compléter la partie II, D du DUME.(voir le détail dans le CSC en pages 11 et 12).

Plus d'informations sur <https://dume.publicprocurement.be>

— lors de remise des offres sur e-Tendering, bien veiller à signer le rapport de dépôt des offres électroniquement;

— au point II.1.6): information sur les lots: les soumissionnaires peuvent soumettre pour un seul ou plusieurs lots;

— attention à bien remettre une offre séparée pour chacun des lots — voir CSC.

Idéalement: un PDF = Un lot.

— chaque lot comporte la mise à disposition et l'utilisation des véhicules, engins et matériel appropriés, conduits par des opérateurs qualifiés ou la location de matériel sans chauffeur en vue d'exécuter les prestations décrites dans le présent cahier spécial des charges.

Les caractéristiques de ces lots, leur description, les circuits associés, la nomenclature du matériel imposé sont définis dans les documents annexés au présent cahier spécial des charges;

— tout renseignement au sujet du présent marché peut être obtenu auprès de:
pour la direction des routes de Namur, Avenue Gouverneur Bovesse 37, 5100 Jambes,
M. Valéry Simon — tél. +32 81320963, courriel: valery.simon@spw.wallonie.be

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@conseildetat.be

Telephone: +32 22349611

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Service du médiateur

Postal address: Rue Lucien Namèche 54

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: courrier@le-mediateur.be

Fax: +32 81321900

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

— demande de suspension et/ou de mesures provisoires: requête introduite au conseil d'État dans les quinze jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision ou de la prise de connaissance de l'acte selon le cas. Cette demande peut être introduite par un acte distinct ou en même temps que le recours en annulation, par un seul et même acte appelé requête unique. Si l'extrême urgence est invoquée, la demande doit contenir des mentions spécifiques décrites sur le site internet du conseil d'État.

— requête en annulation: requête introduite au conseil d'État dans les 60 jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SPW-O8.08.01 — Mobilité Infrastructures — département du réseau de Namur et du Luxembourg — direction des routes de Namur

Postal address: Avenue Gouverneur Bovesse 37

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: laurette.cooremans@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81320978

Internet address: <https://www.wallonie.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

20/05/2021